

STRATEGIE CLIMAT AIR ENERGIE, REpondre A L'URGENCE CLIMATIQUE

ENERGIES

La **consommation** énergétique totale du territoire, à climat réel, en 2019 est de **5085,4 GWh** soit une baisse de **-5,3 %** par rapport à 2012 (année de référence).

- La facture énergétique moyenne d'un habitant est de **2540 euros par an**.

La **production** d'énergies renouvelable et de récupération (EnR&R) en 2019 est de **512,5 GWh**.

- Seulement **10 %** de l'énergie consommée sur le territoire est renouvelable et locale.

C'est le secteur **résidentiel** qui consomme le plus d'énergie sur le territoire (40 %), c'est surtout lié à la consommation de chauffage au gaz, majoritairement fossile.



C'est le **bois-énergie et l'incinération des déchets** qui produisent la majorité des EnR&R sur le territoire.



L'alimentation serait l'un des postes indirectes les plus émetteurs de GES, environ **700 000 t CO₂ é** par an.



GAZ A EFFET DE SERRE

Les Emissions directes de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire en 2019 s'élève à **1 000 273,3** (tonnes équivalent CO₂) soit une baisse de **-8,7 %** par rapport à 1990 (année de référence).

- ✓ Il existe également des émissions indirectes, ce qui porte le poids carbone total d'un habitant à environ **9,5 t CO₂ é**.

C'est le secteur des **transports** qui émet le plus de GES sur le territoire (44 %), en majorité lié à l'utilisation de la **voiture individuelle**. **Les émissions de ce secteur sont en augmentation, + 11,5 % depuis 1990.**

QUALITE DE L'AIR

Les **oxydes d'azote** sont les polluants les plus émis sur le territoire (1 950 tonnes en 2019). Ils sont surtout émis par le secteur des transports.

L'**ammoniac** (386 tonnes en 2019) est le seul polluant en augmentation depuis quelques années. Les autres polluants sont en **diminution forte** comme le **dioxyde de soufre** (53 tonnes en 2019), d'autres **stagnent** comme les **composés organiques volatils** (1 365 tonnes).

Les **polluants atmosphériques** causent environ **165 décès** par an sur le territoire. Ils sont responsables de maladies respiratoires, cardiovasculaires, ou encore des allergies, crises d'asthme et des irritations.



Les **transports, le résidentiel et l'agriculture** sont les secteurs qui émettent le plus de polluants atmosphériques sur le territoire.



UN CADRE POUR L'EUROMETROPOLE DE METZ : LE NOUVEAU PCAET

Le **2^e Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**, document cadre en matière de transition écologique, a été **finalisé en 2022** (délibération d'arrêt par les élus métropolitain le 14 novembre 2022). Après une **phase intense de diagnostics** (débutée fin 2021 et finalisée début 2022, voir quelques éléments du diagnostic présentés page précédente), des **enjeux par secteur d'activités** mais aussi des **focus** permettant d'aller au-delà de la réglementation (alimentation, précarité énergétique...), une riche **phase de concertation** a eu lieu au printemps 2022. Au total, **13 ateliers** regroupant divers acteurs du territoire ont eu lieu : agents, experts, élus, étudiants, enfants, conseil de développement durable mais également une enquête habitant en ligne et sur le terrain. Grâce à cette concertation, plus de 200 idées d'actions classées par thématique ont été regroupées pour aboutir à **34 actions concrètes, ambitieuses et pertinentes**. Les 34 actions du PCAET ont été **hiérarchisées par les élus métropolitains** lors d'un séminaire en juillet 2022, en fonction de **deux critères** : temporalité de l'action et intensité.

Ce travail de concertation a permis de **sensibiliser** les divers acteurs aux enjeux de la transition écologique mais également de **trouver ensemble les solutions, pour des actions** à mettre en place conjointement sur le territoire.

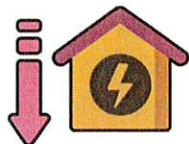


Figure 1 : Un atelier de concertation avec les communes de la métropole

En parallèle, l'Eurométropole de Metz, conformément à la réglementation, a fixé des objectifs concrets aux horizons 2026, 2030 et 2050 répondant à la réglementation nationale et régionale et aux opportunités et contraintes du territoire :

- ✓ **Réduire les consommations d'énergie du territoire, notamment pour les carburants et le gaz fossile, qui sont fortement responsables du dérèglement climatique. Par exemple, d'ici 2026** : la Métropole a fixé l'objectif de -25% de consommation énergétique au sein des logements, et de -19% pour l'énergie des déplacements sur le territoire. La Métropole et ses Communes montrent l'exemple, avec des mesures fortes en matière de sobriété, une démarche de fond pour la rénovation de leurs bâtiments, ou encore une meilleure gestion de l'éclairage public.
- ✓ **Autre objectif, l'horizon 2030, multiplier par 2 le volume actuel d'énergies renouvelables produites sur le territoire de l'Eurométropole de Metz** : création d'une filière d'hydrogène renouvelable (nouvelle production de 8 giga-watt-heure par an), développement du photovoltaïque (augmentation de la production de 56 giga-watt-heure par an), massification du solaire thermique (multiplication par 7 du volume actuel), du biogaz local et durable, visant l'autonomie du territoire (multiplication par 2,4 du volume actuel), etc.

- ✓ **Pour 2050, c'est évidemment la neutralité carbone** qui est visée par l'Eurométropole de Metz : une diminution de 83% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, et un mix énergétique devenu à plus de 60% renouvelable, malgré les contraintes de production en milieu urbain.



L'ensemble des documents du plan climat est disponible en libre consultation sur le site de l'Eurométropole de Metz : <https://www.eurometropolemetz.eu/l-eurometropole/l-organisation-de-l-eurometropole/instances/deliberations/deliberations-2022/conseil-metropolitain-du-14-novembre-2022-5433.html>

5 synthèses des diagnostics sont également disponible via ce lien : <https://www.eurometropolemetz.eu/les-services/engagements-ecologiques/transition-energetique-144.html>

UN LABEL POUR RECOMPENSER... ET MOTIVER !

La démarche européenne « **Territoire engagé pour la Transition écologique** » proposée en France par l'ADEME s'est effectué en parallèle du PCAET en 2022, sur la base des mêmes actions et objectifs. Cette approche permet à la collectivité de jouer un **rôle majeur d'exemplarité** dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre de son territoire. De nombreuses politiques publiques transversales sont ainsi **évaluées** : gestion du patrimoine (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules), logements, transports, gestion des déchets, urbanisme, etc. Après l'état des lieux et le programme d'action, un audit a été passé avec succès en septembre 2022. Suite à la réunion de la Commission nationale du label, l'Eurométropole a obtenu un **label 3 étoiles Climat Air Energie** en décembre 2022



LE DEPLOIEMENT DE LA FRESQUE DU CLIMAT, POUR FORMER LES AGENTS ET LES ELUS AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE

La « fresque du climat » est un format pédagogique, inventé en 2015 par Cédric Ringenbach. Ce jeu, composé de cartes visuelles, basées sur la science (rapports du Groupe d'Experts Intergouvernementale sur l'Evolution du Climat ou GIEC), permet de **comprendre les causes et conséquences du dérèglement climatique** de manière collective et créative (dessin, titre, flèche).

Pour ponctuer la phase de concertation, il a été décidé de mettre en place des fresques du climat en interne, afin de sensibiliser les **agents de la métropole**. Une première phase a été lancée entre mai et juillet 2022 : 9 fresques ont pu se dérouler (ce qui est un succès au vu du sujet qui peut paraître peu attractif de prime abord). **50 agents** se sont prêtés à ce jeu et cela grâce à la dizaine d'agents de la métropole volontaires pour devenir animateurs de la fresque du climat (une formation collective à l'animation de la fresque du climat ayant été effectuée début avril 2022). Cette initiative a été portée par le M'LAB (laboratoire d'innovation publique). Des nouvelles fresques ont été organisées fin octobre 2022 avec une vingtaine d'agents sensibilisés.



Figure 2 : Débriefing d'une fresque du climat et propositions d'idées d'actions

Cet outil ludique, en plus d'apporter un moment de lien entre les agents de la métropole (grâce notamment à la partie créative), a permis de mettre en lumière les relations entre les divers facteurs du changement climatique : santé humaine, conflits armés, perte de biodiversité, baisse des rendements agricoles, etc. De plus de nombreuses actions proposées lors de la phase de debriefing de la fresque ont permis de faire **émerger des idées** d'actions qui ont ensuite été reprises dans le plan d'action du PCAET.

Ce jeu de carte, ayant bien fonctionné avec les agents, et toujours dans l'optique de participer à la diffusion de la connaissance scientifique, a été déployé à **destination des élus des communes**. En effet, une des mesures du nouveau PCAET est de sensibiliser les élus, acteurs clés de la transition écologique, à ces sujets. Le 28 novembre 2022, une fresque du climat a été organisée par deux agents de la métropole et deux agents volontaires de la Ville d'Esch-sur-Alzette. 3 fresques ont été animées en parallèle dans la salle de convivialité de la métropole. Il en ressort une motivation accrue des élus pour mettre en place des actions écologiques dans leur communes.

UN NOUVEAU FORMAT D'ACCOMPAGNEMENT : LE DEFI « 3 ANS POUR REUSSIR LA TRANSITION DANS MA COMMUNE : ENGAGEONS-NOUS, ENSEMBLE ! »

Pour donner suite à l'atelier de la fresque du climat avec les élus communaux fin novembre 2022, et toujours dans le cadre du lancement du nouveau PCAET, un nouveau format d'atelier a été pensé. L'idée est de proposer aux **communes**, sous forme d'un **défi à réaliser en 3 ans** (en lien avec les nouvelles recommandations du changement de modèle du GIEC). Un accompagnement de ces dernières leur permettra de réaliser concrètement des actions écologiques sur leur territoire, en lien avec les mesures du PCAET : déploiement du solaire photovoltaïque ou thermique en toitures ou en ombrières de parking, rénovation des bâtiments publics communaux, mise en place de stationnements cyclables, adaptation des espaces publics au changement climatique, etc.

Le premier atelier de ce défi a été déployé à la mi-décembre 2022, avec une quinzaine de communes. Les élus se sont répartis sur des tables thématiques en fonction des projets envisagés sur leur territoire. **Des animateurs et experts** ont conseillé, aiguillé et rédigé pour les élus présents des feuilles de route

par projet, permettant de décrire concrètement les étapes, les acteurs, les financements potentiels, ou encore les contacts utiles pour réaliser les projets.

L'enjeu est de faire perdurer dans le temps ces ateliers (a priori tous les 2 ou 3 mois) pour appuyer l'avancement des projets d'une part, mais également pour travailler sur d'autres thématiques d'autre part. Un nouvel atelier a été planifié début février 2023. **L'année 2023 sera une année-clé pour le lancement des projets écologiques à l'Eurométropole de Metz.**

RENOVATION ENERGETIQUE

Programme SARE - service d'accompagnement à la rénovation énergétique

Depuis 2021, l'Eurométropole de Metz s'engage pleinement dans **l'accompagnement des ménages et des acteurs du petit tertiaire privé à la rénovation énergétique**, via le déploiement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique **SARE**, programme national piloté par la Région Grand Est et l'ANAH (depuis 2022).

Pour sa mise en œuvre, l'Eurométropole de Metz s'appuie principalement sur **l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Pays Messin** et également sur la société d'économie mixte **Oktave**. Ces deux partenaires ont des **missions complémentaires** d'accompagnement à la rénovation énergétique : information, conseil et accompagnement avant chantier d'une part ; accompagnement avant et après chantier (assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre) d'autre part.

Le programme inclut également **l'animation du territoire** afin de faire connaître le service et de **favoriser des rénovations globales et performantes**, auprès des ménages mais également du petit tertiaire privé, et aussi pour **accompagner le développement d'une offre de qualité** et la montée en compétences des professionnels de la rénovation.

→ Bilan 2022 du déploiement du programme SARE sur le territoire métropolitain :

1886 informations et conseils délivrés **aux ménages** ;

284 **ménages** accompagnés avant chantier (évaluation énergétique et scénarios de travaux) ;

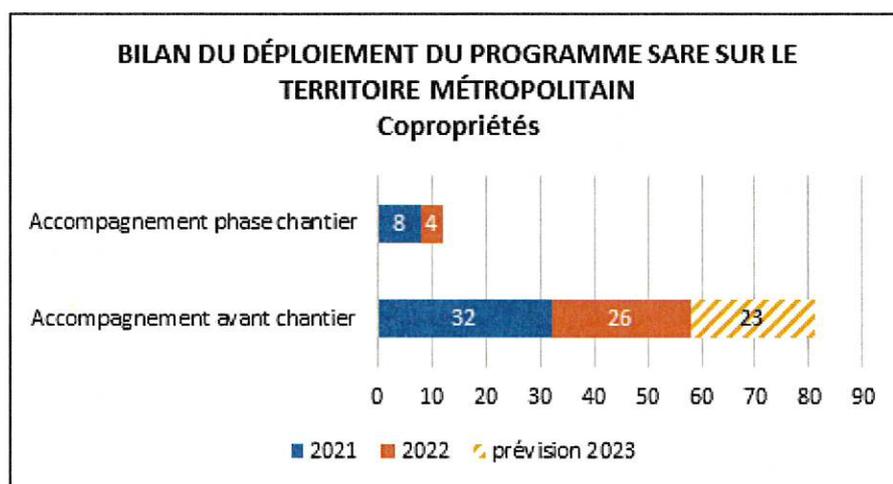
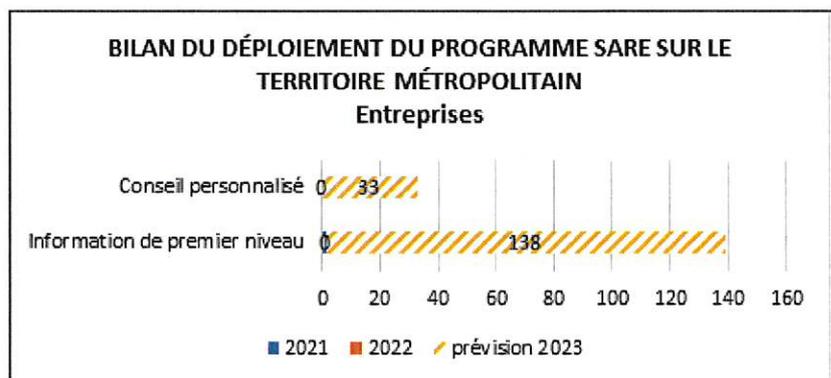
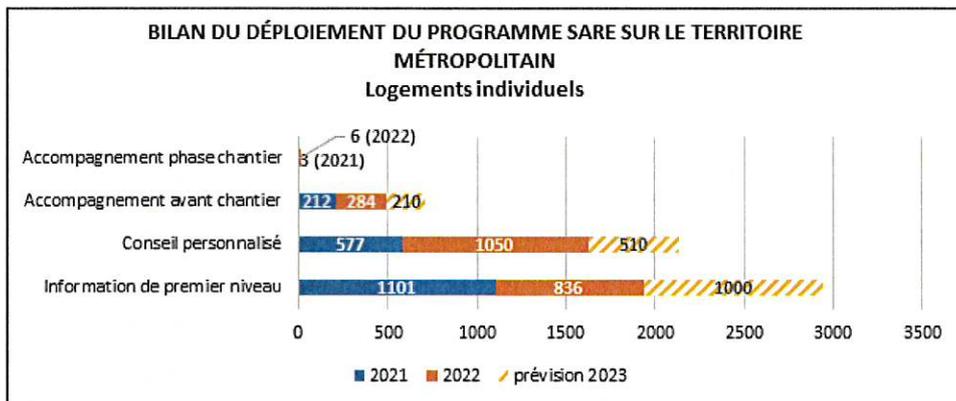
6 **ménages** accompagnés dans la réalisation de leurs travaux (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre)

128 informations et conseils délivrés **aux copropriétés** ;

26 **copropriétés** accompagnées avant chantier

4 **copropriétés** accompagnées dans la réalisation de leurs travaux (assistance à maîtrise d'ouvrage)

- 21 évènements d'animation grand public qui ont touché 556 ménages (stand, atelier, conférence, salon, foire...)
- 5 évènements dédiés aux professionnels de la rénovation qui ont touchés 76 professionnels (artisans et entreprises, fédération du bâtiment, grandes surfaces de bricolage)



Plan de redémarrage : financement d'un mandataire MaPrimeRénov'

Par ailleurs, en 2021, dans le cadre de son **plan de redémarrage**, l'Eurométropole de Metz a souhaité développer l'offre initiale d'accompagnement des ménages proposée par l'**ALEC du Pays Messin** en **renforçant ses moyens** autour de la mission de **facilitation d'accès aux aides financières disponibles**

et notamment au dispositif Ma Prime Rénov, via un **mandataire MaPrimeRénov'**. Ce financement a permis la prolongation du mandataire sur l'année 2022 (d'autres axes étaient prévus dans le poste).

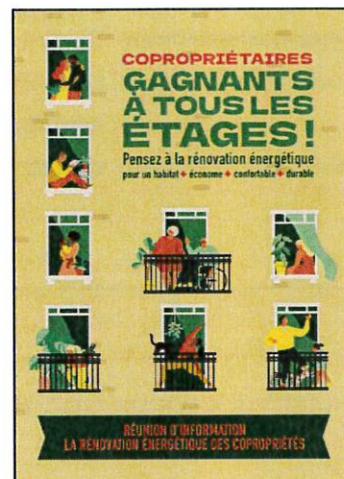
→ **Bilan du mandataire MaPrimeRénov'** : 49 dossiers suivis

Programme de communication sur la rénovation énergétique des copropriétés : Rénovons Collectif

L'Eurométropole de Metz a été retenue avec l'ALEC du Pays Messin pour la mise en œuvre d'un **programme de communication sur la rénovation énergétique à destination des copropriétés**, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt de la **société Ile-de-France Energies**. Ce programme comporte une liste d'interventions à mettre en œuvre sur le territoire d'ici la fin 2023 pour enclencher une **dynamique auprès des copropriétés**.

→ **Bilan 2022 du déploiement du programme Rénovons Collectif sur le territoire métropolitain :**

- Evènement d'information sur la rénovation énergétique des copropriétés : 130 copropriétaires présents, 1 syndic présent (note de satisfaction : 8,26/10¹)
- 1 formation organisée avec 15 gestionnaires de biens
- Travail préliminaire avec une dizaine d'entreprises du bâtiment et les organisations professionnelles sur une charte d'engagement



RENOVATION DES BATIMENTS PUBLICS DE L'EUROMETROPOLE DE METZ

L'Eurométropole de Metz, riche de son patrimoine, s'est lancée depuis plusieurs années dans la rénovation de ses bâtiments. En 2022, plusieurs études et travaux ont été mises en œuvre. Des éclairages par LED ont été installés dans plusieurs bâtiments permettant de réduire la consommation énergétique des luminaires : Le Complexe Sportif Val St Pierre, l'École Supérieure Arts Lorraine, le Centre Technique Métropolitain et le Conservatoire à Rayonnement Régional. De plus, des audits énergétiques ont permis d'étudier les performances thermiques de l'Opéra Théâtre, du Musée de la Cour d'Or et du Centre Technique Métropolitain. C'est l'étape essentielle avant tout travaux de rénovation permettant de cibler les principales zones de déperdition thermique. En parallèle, des maintenances sur les installations thermiques d'une dizaine de sites métropolitains ont été effectuées afin d'optimiser les consommations énergétiques. Enfin, des travaux d'isolation ont eu lieu sur la façade et la toiture d'un bâtiment (HM07) du plateau de Frescaty.

¹ 38 % de répondants

DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

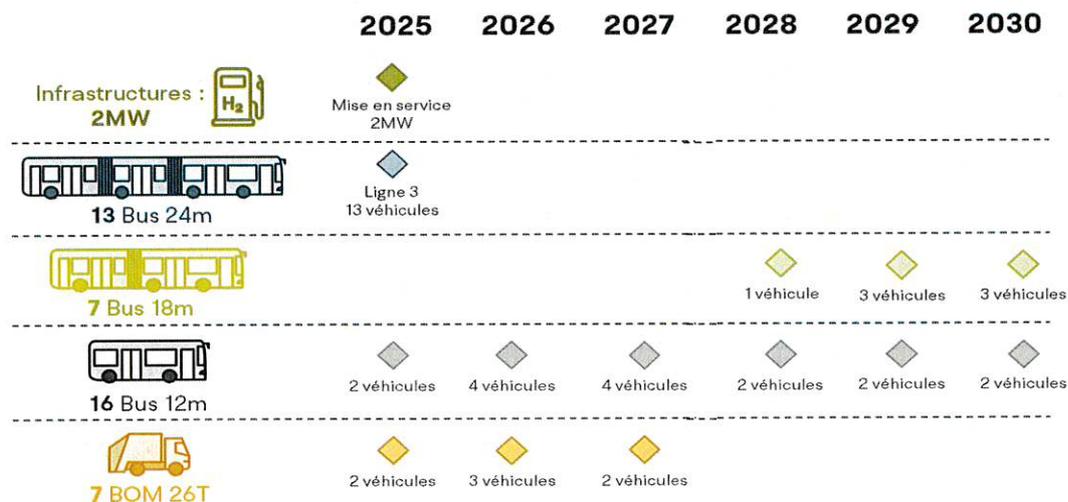
ZOOM SUR LE PROJET HYDROGENE

L'Eurométropole de Metz s'est appuyée sur l'évolution de la réglementation pour lancer une réflexion plus globale portant sur les solutions innovantes de décarbonation et plus particulièrement sur **l'hydrogène renouvelable**. La collectivité a souhaité s'inscrire dans cette dynamique nationale et régionale et porte aujourd'hui le projet de construire et mettre en œuvre une filière d'hydrogène renouvelable sur son territoire : production d'énergie renouvelable, production d'hydrogène renouvelable par électrolyse de l'eau et distribution, consommation de l'hydrogène produit. Cette filière devra permettre de diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire, de diminuer sa dépendance aux énergies fossiles et de se conformer à la réglementation (LTECV).

La première phase du projet de la collectivité consiste à **progressivement convertir à l'hydrogène** une partie de sa flotte de bus et de bennes à ordures ménagères, en commençant par la mise en service à l'automne 2025 de la troisième ligne de bus à haut niveau de service (Mettis), qui sera exploitée avec des véhicules à hydrogène.

En 2022, plusieurs étapes ont été franchies :

- ✓ Lancement du marché d'acquisition des bus 24 mètres à hydrogène,
- ✓ Travail sur la création de la société de projet de production d'hydrogène renouvelable avec UEM et John Cockerill,
- ✓ Poursuite de l'étude sur le verdissement de la flotte,
- ✓ Accueil de la Délégation Régionale France Hydrogène pour leur réunion plénière



Ce que nous allons faire en 2023

Rénovation énergétique du patrimoine de l'Eurométropole :

- Audits énergétiques : Conservatoire, Georgia Tech, Ecole Supérieure Arts Lorraine, Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction, Complexe Sportif de Jury
- Remplacement éclairage par LED : Ecole Supérieure Arts Lorraine, Maison de l'archéologie préventive, Centre Pompidou Metz
- Travaux d'isolation : Carré de l'escadron (HM11), Complexe Sportif de Jury, Ecole Supérieure Arts Lorraine

SARE :

- Renforcer les moyens pour le conseil dédié au petit tertiaire privé et l'accompagnement des copropriétés.

Rénovons collectif :

Poursuivre le déploiement du programme : signature de la charte d'engagement des professionnels, thermographie d'une copropriété pour les élus de la métropole et des copropriétaires, trophées de la rénovation énergétique des copropriétés, webinaire sur la rénovation pour les copropriétaires,...

Mobilité hydrogène :

- Notification du marché d'acquisition des bus 18 et/ou 24 mètres à hydrogène
- Réponse au futur Appel à Projet de l'ADEME (publication prévue en mars, réponse prévue pour septembre)
- Lancement des marchés d'acquisition des autres véhicules à hydrogène (bus 12m, bus 18m, BOM 26 tonnes)
- Création de la société de projet de production d'hydrogène renouvelable avec UEM et John Cockerill
- Acquisition d'une BOM 26 tonnes électrique à batterie

Energies renouvelables :

- Installation de panneaux photovoltaïques : Maison de l'archéologie préventive
- Recrutement d'un Chargé de mission Energies renouvelables, pour accompagner les projets structurants du territoire

QUALITE DE L'AIR



Déclaration des collectivités pour un air pur

a été proposé lors de la clôture des assises des collectivités pour la qualité de l'air.

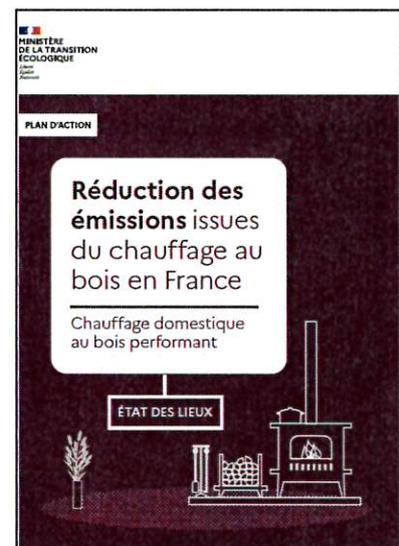
L'Eurométropole a signé la Déclaration des collectivités pour un air pur, initié par l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air, qui a pour but de porter la voix des collectivités à l'échelle nationale sur cet enjeu majeur de santé publique. Ce texte

Chauffage au bois

Le secteur résidentiel est le premier émetteur de particules fines PM10 (28 %) et PM2,5 (48%), principalement dû au chauffage au bois peu performant (installation déficiente, combustible inadéquat, mauvais entretien et mauvaises pratiques, appareil ancien).

Le plan d'actions national sur la réduction des émissions issues du chauffage au bois impose d'ici 2030 de réduire de 50 % les émissions de particules fines issues du chauffage au bois dans les territoires couverts par un Plan de Protection de l'Atmosphère, par rapport à 2020, ce qui est le cas pour une partie du territoire de l'Eurométropole de Metz (28 communes et 95 % des habitants concernés).

L'Eurométropole a donc lancé une étude de préfiguration d'un fonds air bois en fin d'année, afin de mieux connaître le parc d'équipement, les habitudes et les connaissances des ménages, et intégrant une partie sur la gestion des déchets verts.



Pollens

En France, les pollens sont responsables de réactions allergiques chez près de 30 % de la population avec une projection de 50 % de personnes allergiques en 2050. Alerter les personnes allergiques leur permet d'anticiper leur traitement et limiter leurs symptômes.

Le réseau Pollin'air initié par ATMO Grand Est, met en relation des botanistes bénévoles et des personnes allergiques, via une plateforme numérique. Grâce aux informations fournies par les premiers, les seconds peuvent adapter leurs comportements de manière précoce et réduire les effets sanitaires des périodes de pollinisations.

L'Eurométropole a communiqué sur le dispositif auprès des pharmaciens du territoire via l'envoi d'affiches et a proposé des



formations de reconnaissance des espèces végétales allergisantes en interne en s'appuyant sur l'expertise d'ATMO Grand Est

→ Bilan Pollin'air :

- 25 agents formés à la reconnaissance des espèces végétales allergisantes, dont 10 agents des espèces verts de 4 communes ;
- Envoi d'un courrier et d'une affiche aux 37 pharmacies du territoire ;
- 38 sentinelles Pollin'air sur l'Eurométropole de Metz.

Mesures de qualité de l'air

Grâce à l'adhésion de l'Eurométropole de Metz à ATMO Grand Est, 4 communes ont pu bénéficier d'un accompagnement d'ATMO Grand Est : Coin-lès-Cuvry, Jury, la Maxe et Marly. Cet accompagnement s'est concrétisé par l'équipement de 20 classes d'écoles avec des capteurs de dioxyde de carbone (CO₂), dont les mesures ont été complétées par des questionnaires sur l'occupation et l'usage des lieux (temps de présence, temps d'aération et manière d'aérer, activités pratiquées...). Chaque lieu a fait l'objet d'un rapport d'analyse des mesures avec le calcul de l'indice de confinement.

Une station de mesure de la qualité de l'air a également été installée en juillet pour six mois sur la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Pointe Sud, et mesure les polluants réglementés caractéristiques du trafic automobile : les oxydes d'azotes (traceurs des activités de transport), les particules fines PM10 et PM2,5 (provenant de la combustion) et l'ozone (O₃), pouvant avoir un impact sur la végétation.

Le rapport de mesures sera publié à ATMO avant l'été 2023.

Ce que nous allons faire en 2023

Chauffage au bois :

- L'Eurométropole finalisera l'étude de préfiguration au printemps 2023 et étudiera l'opportunité de mettre en place un fonds air bois.

Pollens :

- Les formations proposées en interne sur la reconnaissance des espèces aux pollens allergisants seront reconduites ;
- Afin de renforcer les informations polliniques du territoire, et dans le cadre de sa feuille de route « Smart City », l'Eurométropole expérimentera, avec l'installation de 3 capteurs de pollen en temps réel (capteur Beenose) dès le premier trimestre 2023 et pour une durée d'un an.

Zone à faible émissions (ZFE) :

- L'étude réglementaire en cours pour la ZFE intégrera une Evaluation Quantitative d'Impacts sur la santé (EQIS).

Ce que nous allons faire en 2023

Aménagement et adaptation au changement climatique :

- Mise en relation des acteurs économiques du territoire et co-construction d'un outil de type charte d'engagement pour un urbanisme durable et favorable à la santé de tous,
- Etude d'un projet-pilote « adaptation au changement climatique » des espaces publics du quartier de la Patrotte à Metz, en lien avec l'opération de renouvellement urbain.

DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE

Chiffres clés

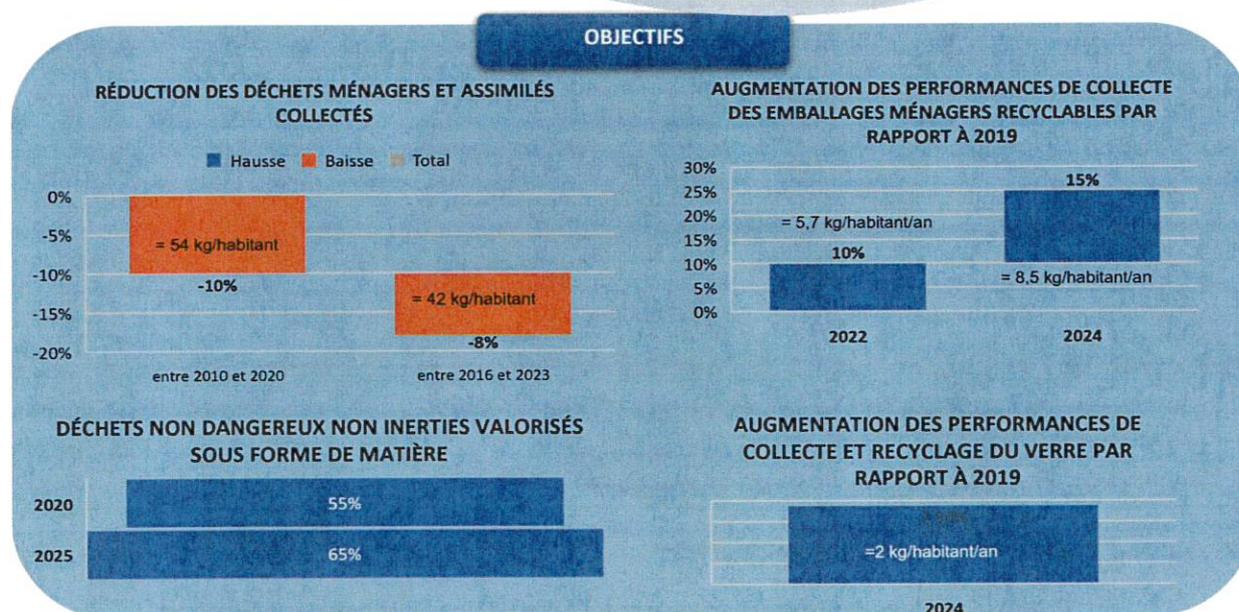
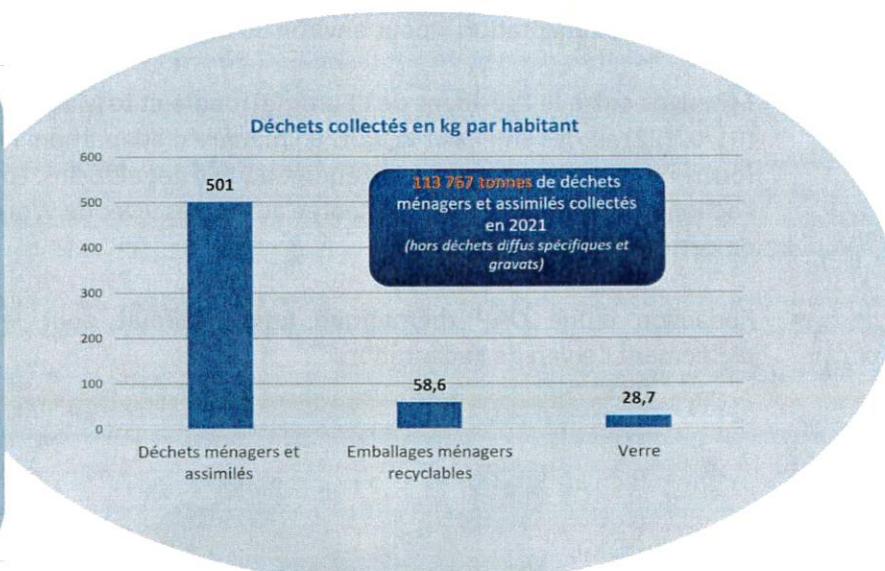
334 tonnes d'objets orientées vers les filières de réemploi :

RECYCLIVRE!
Partenaires de l'avenir

TRI D'UNION
EMMAÛS

32% des déchets collectés valorisés sous forme de matière (y compris organique)

39 605 entités (ménages et professionnels) sensibilisées par un ambassadeur du tri et de la prévention



ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Vers un label Économie Circulaire



La démarche « **Territoire engagé pour la Transition écologique** », effectuée en parallèle du PCAET, compte également un volet économie circulaire. Dans ce cadre, la collectivité a été audité en septembre 2022. L'audit a souligné l'excellent travail des équipes de la Direction de la gestion des déchets et le potentiel de la démarche d'écologie industrielle du territoire. Il a également mis en évidence quelques pistes à suivre pour l'Eurométropole de Metz afin de prétendre à la deuxième étoile du label d'ici 2024.

Démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT)

Le partenariat renforcé avec l'agence d'attractivité Inspire Metz a permis d'organiser de nouveaux ateliers de détection de synergies à la suite de ceux de 2021. En mai 2022, une quinzaine d'entreprises de la zone Actisud, du plateau de Frescaty et de la ZAC de Marly Bellefontaine se sont rencontrés et ont trouvé des premières solutions à des problématiques diverses ; recrutement, gestion des déchets, services aux salariés. Ces temps d'échanges ont également mis en évidence des sujets à approfondir comme la gestion des biodéchets (emballés notamment), des DEEE (déchets électriques et électroniques), l'installation de panneaux photovoltaïques etc. Ces sujets devraient faire l'objet de groupe de travail dédiés en 2023 avec les entreprises intéressées.



Speed-Meeting organisé à l'ESAT Espoir 57 le 25 mai 2022

Par ailleurs, dans le cadre de cette même démarche, l'Eurométropole a conventionné avec le pôle de compétitivité Matériaux afin de travailler sur la création d'une filière de recyclage des plastiques souples issues de l'activité des entreprises du territoire.

Plateforme numérique de troc inter-entreprises Barterlink Metz Métropole.

Après 1 an et demi d'expérimentation l'Eurométropole de Metz n'a pas souhaité poursuivre le projet de la plateforme numérique de troc inter-entreprises. Malgré un bon accueil de l'initiative de la part des entreprises, l'adhésion et l'usage de la plateforme n'ont pas été aux rendez-vous. La collectivité a donc décidé de concentrer ses efforts sur l'animation directe de la démarche d'EIT.

Éco-défis



Cérémonie de labellisation des Éco-défis du 12 septembre 2022

Le dispositif Eco-Défis, animé par l'Eurométropole de Metz, la CMA Moselle et la CCI Moselle Metz Métropole, continue de se s'étendre sur le territoire avec 11 communes représentées.

La 7^e édition des éco-défis compte 72 artisans et commerçants labellisés dont 18 nouveaux.

Les défis liés à la prévention et la gestion des déchets sont les plus réalisés.

Numérique Responsable

Fin 2022, la DSI a lancé un appel d'offres ouvert pour acquérir du matériel informatique (ordinateurs, écrans, ...) reconditionné. L'objectif est de proposer aux usagers du système d'information de la Ville, du CCAS et de l'Eurométropole de Metz au moins 20% d'équipements issus de la filière de réemploi. Dans le cadre de ce marché, un lot est dédié à l'acquisition de matériel reconditionné afin de susciter la plus large concurrence entre les entreprises et leur permettre, quelle que soit leur taille, d'accéder à la commande publique. Il est ainsi particulièrement favorable aux petites et moyennes entreprises.

La Direction des Systèmes d'information prévoit des conditions d'exécution environnementale dans ces marchés publics depuis juillet 2022, soit plus de 4 ans avant l'obligation réglementaire fixée par le décret, pris en application de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

Ce que nous allons faire en 2023

Concernant l'EIT, après une phase d'étude d'opportunité, la démarche devrait animer différents groupes de travail afin de permettre aux entreprises de mutualiser différents services ou investissements telles que la mise en place de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective ou la mutualisation d'une collecte de biodéchets.

Pour renforcer l'accompagnement à la transition écologique des artisans et des commerçants, l'Eurométropole de Metz propose aux labellisés Éco-défis du territoire une aide financière pouvant aller jusqu'à 5000€. Celle-ci a pour but de soutenir leurs futurs investissements en matière de transition.

Pour poursuivre l'ambition d'un numérique plus responsable, la Direction des Systèmes d'information va dresser un bilan global de l'empreinte environnementale du système d'information et de sa maturité en termes de bonnes pratiques. A partir de constat, elle formalisera une feuille de route, dans laquelle elle compte notamment faire évoluer sa stratégie de reconditionnement du matériel en fin de vie.

TRI ET PRÉVENTION DES DÉCHETS

Déploiement de l'extension des consignes de tri

Depuis le 1er janvier 2022, les habitants de l'ensemble des communes membres de l'Eurométropole de Metz peuvent déposer tous leurs emballages sans exception dans les bacs/conteneurs de tri : emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.

En plus de clarifier les messages portant sur les emballages ménagers, l'extension des consignes de tri (ECT) constitue un important levier d'amélioration des performances de recyclage, via la captation de nouvelles résines plastiques (films, pots et barquettes) et un effet d'entraînement sur les autres matériaux déjà collectés.

À l'échelle métropolitaine, une campagne de communication, un suivi renforcé des erreurs de tri et des opérations de sensibilisation ciblées ont été déployés afin d'accompagner les habitants dans l'acquisition de ce geste de tri simplifié. En parallèle, une optimisation des équipements et circuits de collectes a été réalisée afin d'absorber les transferts de flux entre ordures ménagères résiduelles et emballages ménagers recyclables.

Dans ce cadre, les ambassadeurs du tri et de la prévention sont allés à la rencontre de 26 700 foyers répartis dans 29 communes de la Métropole. Grâce à un taux de contact de plus de 50 %, 15 200 de ces foyers ont pu bénéficier d'une information orale relative aux nouvelles consignes de tri des emballages. Les ambassadeurs du tri et de la prévention ont également sensibilisé près de 2 300 usagers à l'occasion des nombreux événements qui ont eu lieu tout au long de l'année sur le territoire métropolitain (marchés de plein-air, marchés fermiers de la Ville de Metz, Metz Plage, Festival de l'écologie à Woippy...).

Définition d'une stratégie métropolitaine de gestion séparée des biodéchets

À partir du 1er janvier 2024, l'ensemble des collectivités auront pour obligation de proposer à chaque usager un dispositif de tri à la source de ses biodéchets (compostage individuel ou collectif, collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire). L'objectif est de détourner les déchets organiques des ordures ménagères résiduelles (OMR) en vue d'une valorisation et d'un retour au sol de la matière.

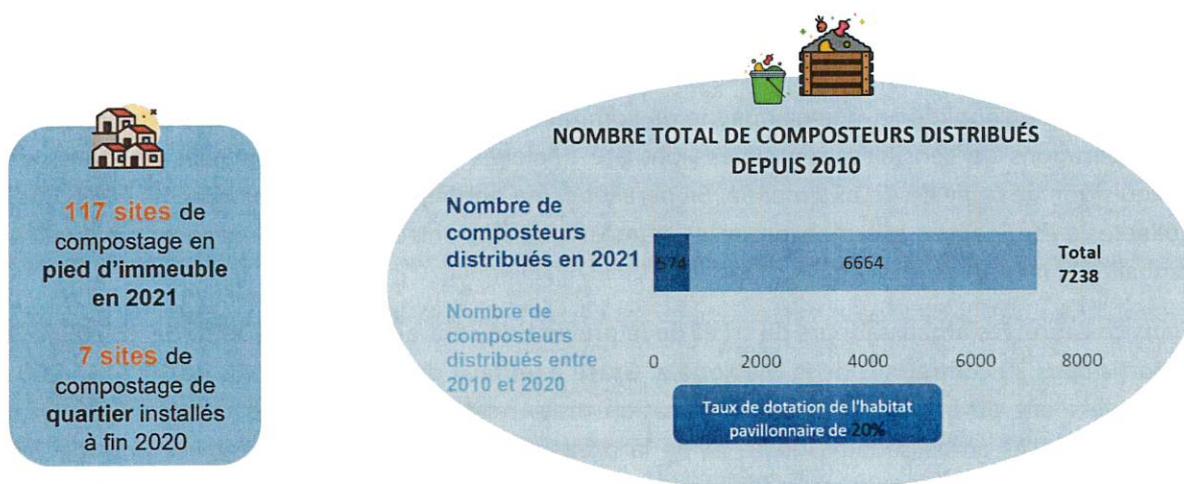
En 2021, l'Eurométropole de Metz a donc confié une étude à la société INDDIGO afin de permettre à la Commission « Collecte, traitement et valorisation des déchets » de disposer de l'ensemble des informations et analyses nécessaires pour identifier un scénario adapté au contexte territorial.

Les travaux du comité de pilotage dédié, présidé par Madame Anne-Marie LINDEN, Conseillère déléguée au tri, au recyclage et à l'économie circulaire, ont abouti au chiffrage détaillé de 3 scénarios :

- ✓ 2 scénarios « extrêmes » destinés à explorer le potentiel déploiement d'un dispositif uniformisé (compostage ou collecte) sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- ✓ 1 scénario « mixte » proposant une approche territorialisée en fonction de la typologie d'habitat :
 - Renforcement du compostage individuel pour les logements disposant d'un jardin ;
 - Développement du compostage partagé et en établissements en zones péri-urbaines ;
 - Déploiement d'une collecte séparée à intensité variable (collecte en porte-à-porte des professionnels, collecte en apport volontaire distant en milieu rural, collecte en apport volontaire de proximité dans les zones péri-urbaines et urbaines).

C'est le scénario « mixte » qui a été retenu, avec les quelques ajustements suivants :

- ✓ Renforcement du compostage individuel et collectif sur la totalité du territoire métropolitain afin de favoriser la prévention des déchets et leur gestion in-situ, en excluant toutefois les zones qui bénéficieront d'une collecte en apport volontaire ;
- ✓ Proposition d'une solution métropolitaine de collecte des gros producteurs de biodéchets couplée à une collecte en apport volontaire des ménages situés à proximité, dans une logique d'optimisation des tournées.



Coopération entre l'Eurométropole de Metz, Haganis et le Sydelon

Le 27 septembre 2022, François Grosdidier, Président de l'Eurométropole de Metz, Marc Seidel, Président d'Haganis et Michel Paquet, Président du Sydelon, ont signé un contrat de coopération public-public au centre de valorisation des déchets, situé avenue de Blida à Metz.

Ce projet de collaboration entre l'Eurométropole de Metz, sa régie Haganis et le Sydelon s'inscrit dans le cadre des lois « Transition énergétique » et « Anti-gaspillage », avec pour objectif de réduire le gaspillage et améliorer le traitement des déchets.

Le centre de tri d'Haganis accueillera les déchets recyclables en provenance du Sydelon, Syndicat Mixte de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lorraine Nord, regroupant la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et la Communauté de Communes Bouzonvillois 3 Frontières.

De son côté, le Sydelon s'engage à construire une unité de méthanisation, une solution de traitement des biodéchets qui permettra de répondre aux objectifs réglementaires en matière de tri à la source des biodéchets, dans le cadre du déploiement de collectes séparées.

Ce que nous allons faire en 2023

La direction de la gestion des déchets travaillera à l'élaboration **d'un plan d'actions dédié au renforcement des pratiques de compostage** sur l'ensemble du territoire métropolitain grâce notamment à la mise à disposition gratuite de composteurs individuels. Elle définira également les modalités **pour l'expérimentation d'une collecte séparée des biodéchets**.

L'Eurométropole de Metz réalisera une **étude de faisabilité pour l'instauration d'une tarification incitative** afin d'identifier les modalités d'application adaptées au territoire et permettre aux élus de la collectivité de décider de la politique métropolitaine en la matière.

Afin d'encourager le développement de la réparation sur le territoire métropolitain, l'Eurométropole de Metz, en partenariat avec les communes et une structure tierce, proposera des **ateliers d'auto-réparation**.

LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE :

40% de la surface totale du territoire, plus de **2 000 emplois** directs et indirects

17% d'exploitations des exploitations du territoire développent une activité spécialisée (maraîchage, horticulture, viticulture, arboriculture)

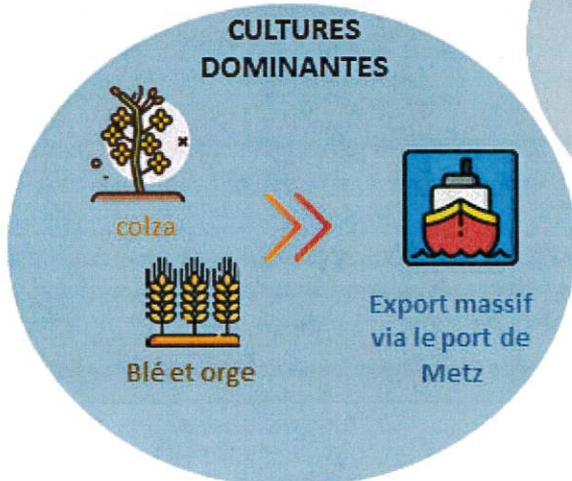
44 exploitants faisant de la vente directe (61 avec fermes équestres)

8 exploitants en agriculture biologique pour 370 ha, soit 7% d'agriculteurs pour 2,3% de la surface agricole



- 3 BONNE SANTE ET BIEN-ETRE
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
- 13 MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- 15 VIE TERRESTRE

114 EXPLOITATIONS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE, DONT

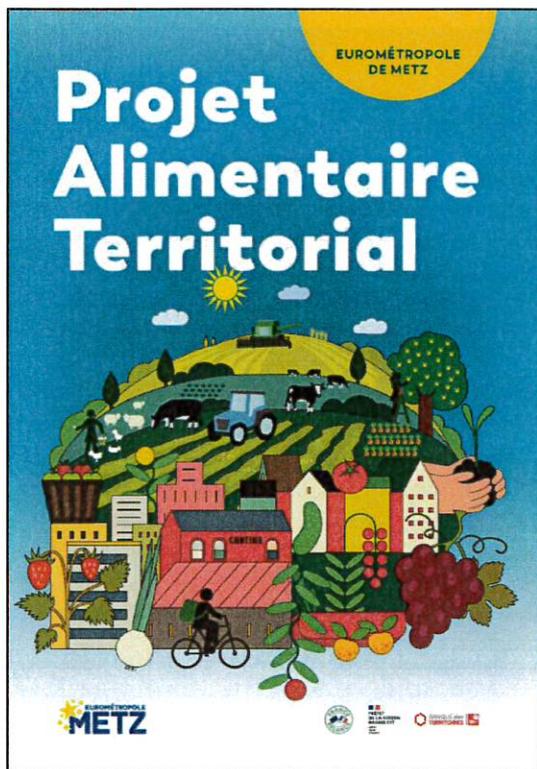


OBJECTIFS

Elaboration et mise en œuvre de la feuille de route du **Programme Alimentaire Territorial**

Accompagner le développement durable de filières agricoles sur le territoire métropolitain





La feuille de route stratégique du Projet Alimentaire Territorial (PAT) avec ces 5 grandes ambitions a été validée en Conseil Métropolitain le 26 septembre 2022. Ses principaux objectifs sont de :

- Mettre en œuvre une stratégie foncière agricole
- Développer les filières agricoles de proximité
- Proposer une alimentation de qualité accessible à tous
- Promouvoir de nouvelles pratiques agricoles et de consommation respectueuses de l'environnement
- Communiquer, animer et innover pour une agriculture et une alimentation durable

Afin de décliner de manière opérationnelle ce PAT, l'Eurométropole, en lien avec ses partenaires a mise en œuvre de nombreux projets tels que :

- La poursuite de l'aménagement de l'espace test agricole à travers la mise en place d'un bassin d'irrigation,
- L'accompagnement dans la création d'un pôle de transformation collectif sur le Plateau de Frescaty,
- L'accompagnement de communes volontaires dans la mise en application de la loi EGALIM dans les cantines scolaires,
- Des actions de formation des personnels de cantine autour de l'éveil au goût,
- Le suivi d'une étude de préfiguration pour l'implantation de casiers alimentaires locaux sur le territoire de l'EMM en association avec la Chambre d'Agriculture de la Moselle,
- L'accompagnement de la Ville de Metz dans la mise en œuvre de marchés de producteurs et dans l'organisation de l'évènement Macellum (évènement où éleveurs et producteurs locaux étaient présents afin de faire renouer les Messins avec le monde agricole et leur faire découvrir leurs production),
- L'animation du stand de l'Eurométropole dans le cadre du salon AGRIMAX, afin de valoriser la politique agricole et alimentaire autour des sujets liés au gaspillage alimentaire et du don agricole et l'organisation d'un forum autour de la valorisation des emplois et des formations agricoles
- Aide au déploiement des circuits courts sur le territoire métropolitain : drive fermier

Plusieurs partenariats existants ont été poursuivis et renforcés à travers une convention triennale avec la Chambre d'agriculture de Moselle, une convention triennale avec le lycée agricole, une convention avec la SAFER.

Enfin, l'Eurométropole de Metz a suivi, au côté de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des forêts, la réalisation du plan de relance.

Ce que nous allons faire en 2023

Pour l'année 2023, deux démarches phares sont prévues : la poursuite de la mise en opérationnalité du PAT avec la volonté de faire émerger des actions de terrains, et une réflexion à entreprendre autour de la requalification de la cuisine centrale de la ville de Metz.

MOBILITE

CHIFFRES CLES MOBILITE

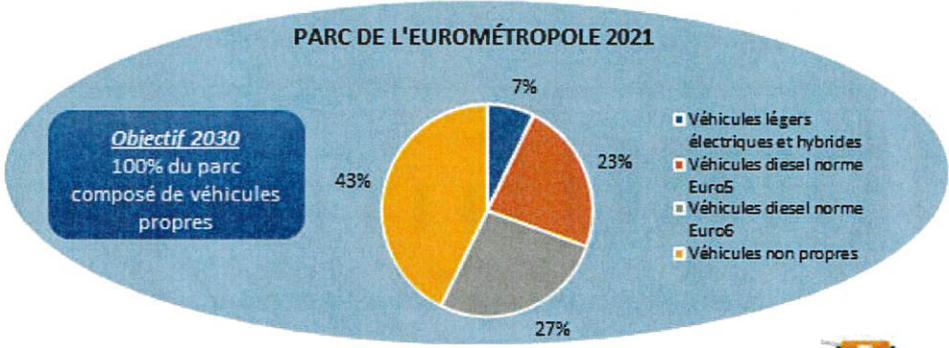
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

3 BONNE SANTE ET BIEN ETRE

7 ENERGIE PROPRE ET GON CO2 MOINS

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

11 VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES



1 zone de covoiturage aménagée à Fey en 2021

12 pôles multimodaux en 2021

6 parkings relais voitures/transports en communs

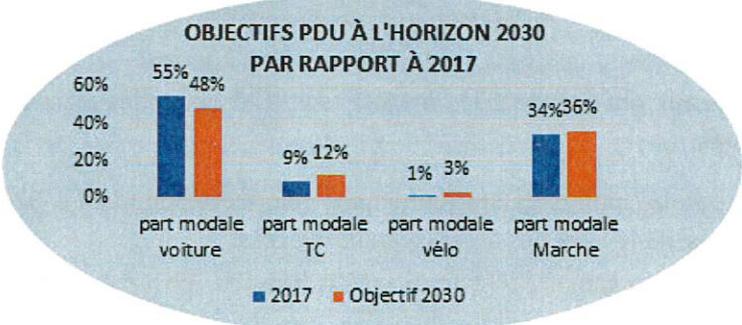
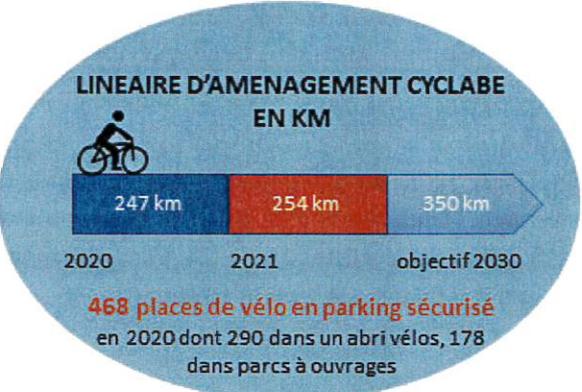
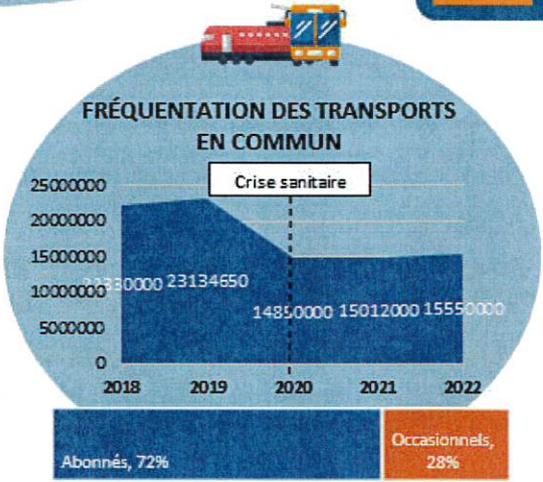
Soit **X places** de parking

1 pôle d'échange multimodal transport en commun/fer

5 gares TER (voitures/transports en commun/fer)

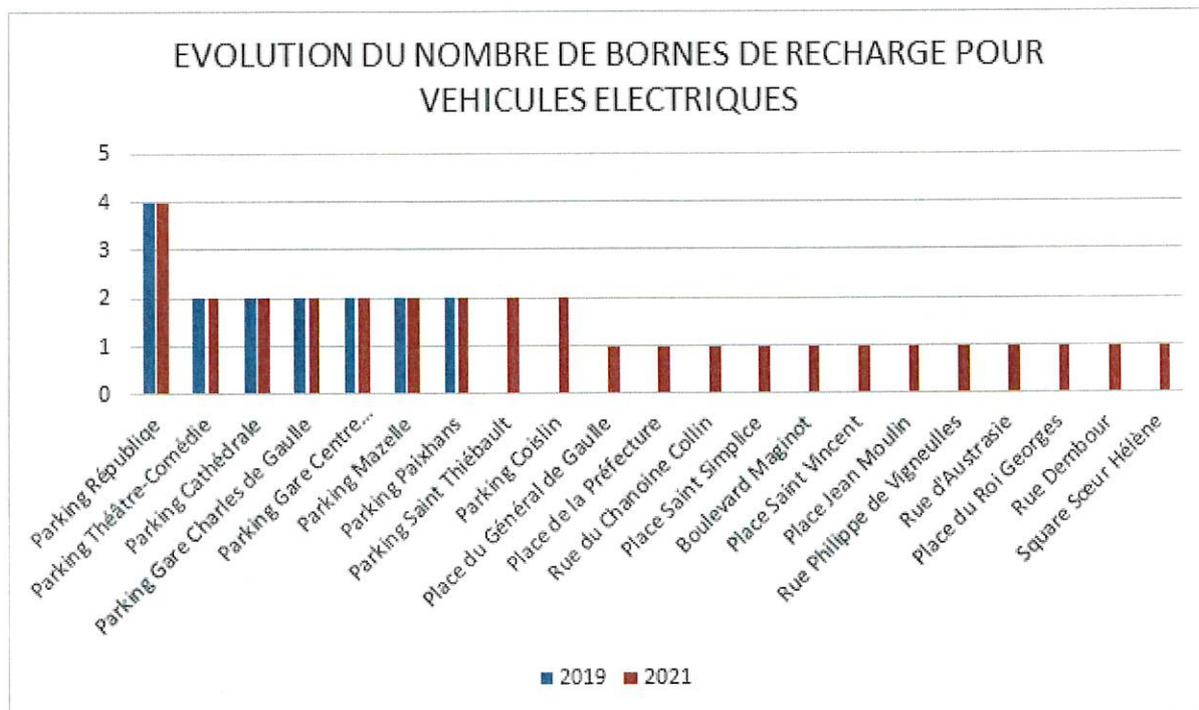
4 navettes électriques en circulation au centre-ville de Metz

2 navettes fluviales



Déploiement des IRVE :

Au cours des dernières années, le nombre d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (dites « bornes de recharge ») a considérablement évolué :



Pour renforcer le déploiement de ces infrastructures, l'Eurométropole de Metz s'est engagée dans un Schéma directeur des d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE), dont le diagnostic a été réalisé en 2022, et pour lequel une stratégie a été proposée au Comité de pilotage. Un appel à initiative privé (AIP) a été publié en septembre. Les négociations auront lieu début 2023, et permettront de lancer la phase « plan d'action » du SDIRVE.

Vélo :

- Infrastructures :

Fin 2022, 53 % du Schéma directeur cyclable de l'Eurométropole de Metz (élaboré en 2017) est aménagé. Pendant l'année 2022, la métropole a poursuivi le développement des aménagements à destination des cyclistes : ainsi 24,4 km d'aménagement ont vu le jour, dont 8,3 km correspondant à des axes du Schéma directeur cyclable.

- Stationnements :

En 2022, 60 supports vélo de type arceaux ont été installés à Metz, soit 120 nouvelles places de stationnement à destination des cyclistes.

La Métropole est désormais couverte par 467 points de stationnement vélo, correspondant à 5246 places de stationnement. Parmi ces places, 4148 sont des arceaux en libre accès.

- Culture vélo :

De nombreux enfants ont une nouvelle fois été formés au Savoir rouler à vélo en 2022 :

- 50 classes en 2021-2022,
- 70 classes en 2022-2023.

982 membres de la communauté « Géovélo » utilisent cette appli mobile et font remonter des informations sur les points du réseau cyclable restant à améliorer.

En 2022, pour la première fois, deux défis vélos ont été organisés pour les habitants de la métropole :

- J'y Vais (défi régional) : 36 entreprises, 643 inscrits, 5 écoles,
- Ville en Selle (défi franco-allemand, en lien avec la ville de Worms) : 15 équipes, 93 participants inscrits.

PDU, logistique urbaine et ZFEm :

- Logistique urbaine :

L'Eurométropole de Metz mène actuellement la démarche InTerLUD pour une logistique urbaine durable. En 2022 a eu lieu la réalisation et le partage du diagnostic territorial de l'activité logistique sur le périmètre de la métropole, ainsi que des premiers ateliers de concertation en vue d'élaborer un plan d'actions concerté. Au 1^{er} semestre 2023, est prévu la poursuite de la concertation, la finalisation du plan d'action et la signature de la charte InTerLUD.

Dans le cadre du programme ColisActiv, sur 3 ans, financé également par les Certificats d'économie d'énergie, est prévue début 2023 la signature de la convention permettant de financer le surcoût du transport de colis en vélo-cargo (ou autres véhicules propres).

En 2022 a été préparée, pour une signature en 2023, une convention partenariale avec le groupe La Poste sur le développement de la logistique urbaine durable.

- ZFEm :

Conformément à la réglementation, une étude de préfiguration d'une ZFEm (zone à faible émissions mobilité) a été lancée sur la Métropole. La notification du marché de maîtrise d'œuvre a eu lieu fin 2022.

En 2023 est prévue la poursuite de l'étude (du diagnostic jusqu'à la sélection d'un scénario de mise en œuvre de la ZFEm).

- Navette fluviale :

La navette fluviale Metz'O a été mise en place dans le cadre d'une expérimentation entre juin et octobre 2022 inclus, entre Longeville-les-Metz et Metz-centre. Elle sera reconduite en 2023 (de mai à septembre), avec un itinéraire prolongé aux communes de Scy-Chazelles et Moulins-lès-Metz. Une

consultation est en cours pour l'exploitation de cette ligne. Le cahier des charges privilégie des bateaux électriques, voire hybride.

Ce que nous allons faire en 2023

- Pour le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques, l'appel à initiative privé (AIP) et la phase « plan d'action » du SDIRVE se concrétiseront,
- Poursuite du développement des aménagements (pistes, bandes...) à destination des cyclistes,
- Poursuite de la création de stationnements cyclables, notamment par les communes,
- Formations de type Savoir rouler à vélo et Défis visant à renforcer la culture vélo,
- Concertation, finalisation du plan d'action et signature de la charte InTerLUD,
- Signature des conventions du programme ColisActiv et avec le groupe La Poste sur le développement de la logistique urbaine durable,
- Poursuite de l'étude ZFEm : du diagnostic jusqu'à la sélection d'un scénario de mise en œuvre,
- Reconstitution de la navette fluviale Metz'O, avec un itinéraire prolongé aux communes de Scy-Chazelles et Moulins-lès-Metz.



EUROMETROPOLE DE METZ

Maison de la Métropole
1 Place du Parlement de Metz
CS 30353
57011 METZ CEDEX 3
T. 03 87 20 10 00
www.eurometropolemetz.eu

Résumé de l'acte

057-200039865-20230403-2023-04-DC18-DE

Numéro de l'acte : 2023-04-DC18
Date de décision : lundi 3 avril 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Rapport annuel de développement durable 2022 de l'Eurométropole de Metz
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 06/04/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230403-2023-04-DC18-DE
Document principal : 99_DE-18.pdf

Historique :

06/04/23 10:22	En cours de création	
06/04/23 10:24	En préparation	Catherine DELLES
06/04/23 11:20	Reçu	Catherine DELLES
06/04/23 11:20	En cours de transmission	
06/04/23 11:24	Transmis en Préfecture	
06/04/23 11:30	Accusé de réception reçu	